



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

N° 1638/2021

ARRÊTÉ
portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS)
sur le territoire de la communauté d'agglomération Moulins Communauté

Le Préfet de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

VU le décret n° 2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU le décret du 17 février 2021 portant nomination du Préfet de l'Allier, M. TREFFEL Jean-Francis ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-6, R 125-41 à R 125-47, concernant les SIS, L 556-2, R 556-2 à R 556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R 125-23 à R 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires ;

VU les articles L 123-19-1 et suivants du code de l'environnement relatifs aux concertations du public hors procédure particulière ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles R 410-15-1, R 431-16, R 442-8-1 concernant les autorisations d'urbanisme sur terrains en SIS ;

VU l'article R 151-53 du code de l'urbanisme concernant l'annexion des SIS aux documents de planification d'urbanisme ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement du 18 mai 2021 établissant le bilan de la consultation du public et proposant la prise des arrêtés de SIS pour l'Allier ;

CONSIDÉRANT que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers, en s'intégrant dans le dispositif général information acquéreurs locataires, et de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion de sites pollués en imposant des normes de réhabilitation ;

CONSIDÉRANT que les parcelles concernées font l'objet d'une pollution avérée ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article R 125-44 I du code de l'environnement, la consultation des collectivités concernées par des projets de SIS est achevée depuis le 13 décembre 2019, que les propriétaires concernés ont fait l'objet d'une information conformément à l'article R 125-44 II ;

CONSIDÉRANT que le public a fait l'objet d'une consultation entre le 16 mars 2021 et le 15 avril 2021 inclus, conformément au décret 2015-1353 susvisé ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Allier ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Conformément à l'article R 125-45 du code de l'environnement, sont créés, sur le territoire de la communauté d'agglomération Moulins Communauté, les secteurs d'information sur les sols (SIS) suivants :

03SIS08112	CENTRE EDF-GDF SERVICES	Commune de Moulins
03SIS08073	Ancienne usine à gaz	Commune de Moulins
03SIS08055	S.A.S. PURFER	Commune de Yzeure
03SIS08145	DST (Décapage Sablage Toulonnais	Commune de Yzeure
03SIS08113	Ancien dépôt d'hydrocarbures ELF	Commune de Yzeure
03SIS08054	Ancien supermarché CHAMPION – station service	Commune de Yzeure

Les fiches descriptives et cartographiques de ces SIS sont annexées au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Chaque SIS mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://georisques.gouv.fr> ainsi que sur le portail internet de la préfecture de l'Allier.

Chaque SIS est annexé au plan local d'urbanisme ou au document de planification en vigueur sur la commune en question, conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement.

Article 3 : Obligation d'information acquéreurs/locataires

Conformément aux articles L 125-7 et L 125-5 et sans préjudice de l'article L 514-20 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain ou un bien immeuble situé en secteur d'information sur les sols mentionnés à l'article L 126-6 du même code fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur joint au contrat l'état des risques naturels et technologiques et d'information sur les sols qui mentionne l'existence d'un SIS. Il communique les informations rendues publiques par l'État au titre de l'article L 126-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Conformément à l'article L 125-7 du code de l'environnement, à défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 4 : Notifications

Conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend les secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1.

Article 5 : Publicité

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme ainsi qu'auprès des mairies concernées.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Article 6 : Délais et voies de recours

La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Clermont-Ferrand, par courrier ou par le biais du portail « télérecours citoyen », accessible à l'adresse suivante www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage du présent arrêté.

Article 7 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de l'Allier, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice départementale des territoires de l'Allier, le président de la communauté d'agglomération Moulins Communauté, les maires des communes de Moulins et Yzeure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Moulins, le 30 JUIN 2021

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale



Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

PROJET DE SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Centre EDF GDF SERVICES à MOULINS

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 03/12/2020

Nom usuel : Centre EDF GDF SERVICES

Adresse : 64 - RUE DES PÊCHEURS- RUE HOCHÉ

Commune principale : MOULINS (03190)

Activité principale :

Code - Libellé NAF : I - Energie

Date de début : 02/01/1900

Date de fin : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Code métier : SSP00055540101

Description¹ :

Le site a accueilli une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille.

Des investigations ont mis en évidence la présence de goudrons dans les sols.

Des travaux d'excavation ont été réalisés.

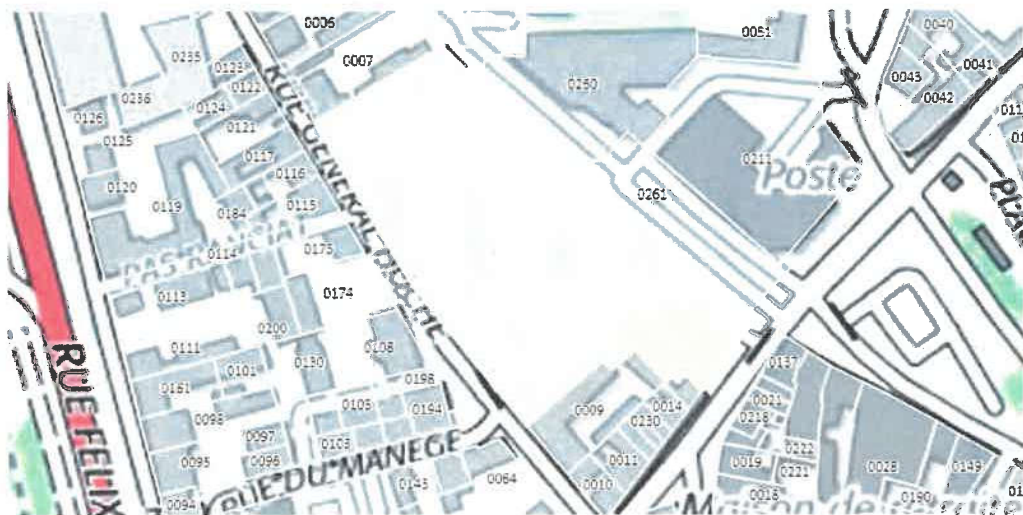
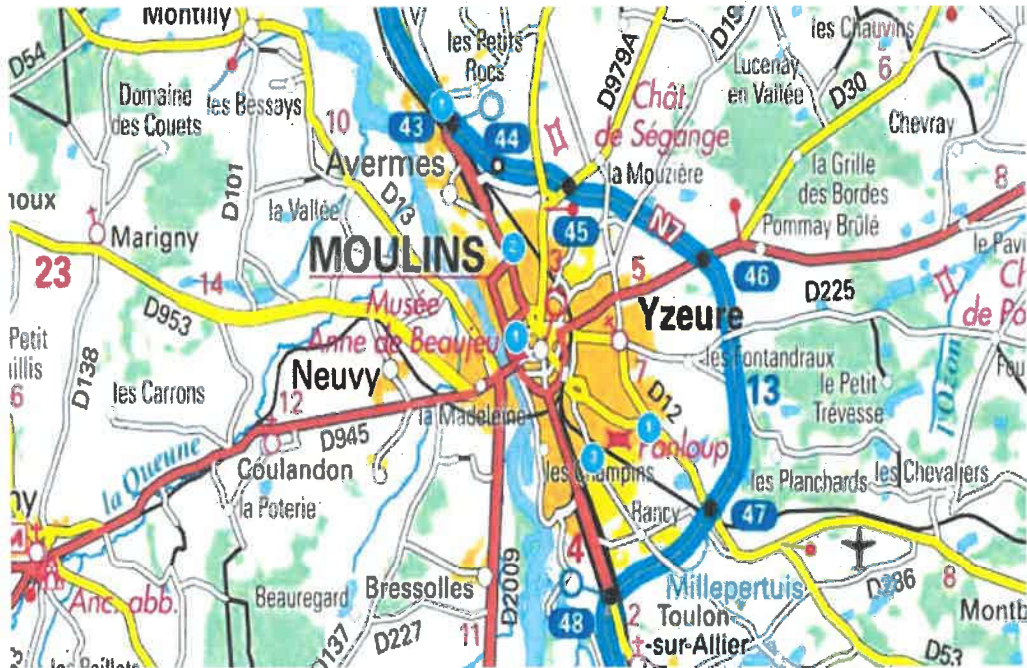
Ce site a fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le

Documents associés² :

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :3.326, Lat. :46.566

Superficie estimée : 1158 m²

Parcelle

Numéro	Feuille	Section	Code dept.	Nom commune	Code cne.	Anc. code cne.	Code arr.
0205	1	AS	03	Moulins	190	000	000
0204	1	AS	03	Moulins	190	000	000
0207	1	AS	03	Moulins	190	000	000
0238	1	AS	03	Moulins	190	000	000
0206	1	AS	03	Moulins	190	000	000
0202	1	AS	03	Moulins	190	000	000
0237	1	AS	03	Moulins	190	000	000



Identification

Identifiant	03SIS08073
Nom usuel	Ancienne usine à gaz
Adresse	15, Rue TAGUIN
Lieu-dit	
Département	ALLIER - 03
Commune principale	MOULINS - 03190
Caractéristiques du SIS	Le site a hébergé une usine de production de gaz par distillation de la houille, activité réputée polluante. Le site est actuellement occupé par des activités de service.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	03.0026	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=03.0026
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	AUV0300004	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=AUV0300004

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

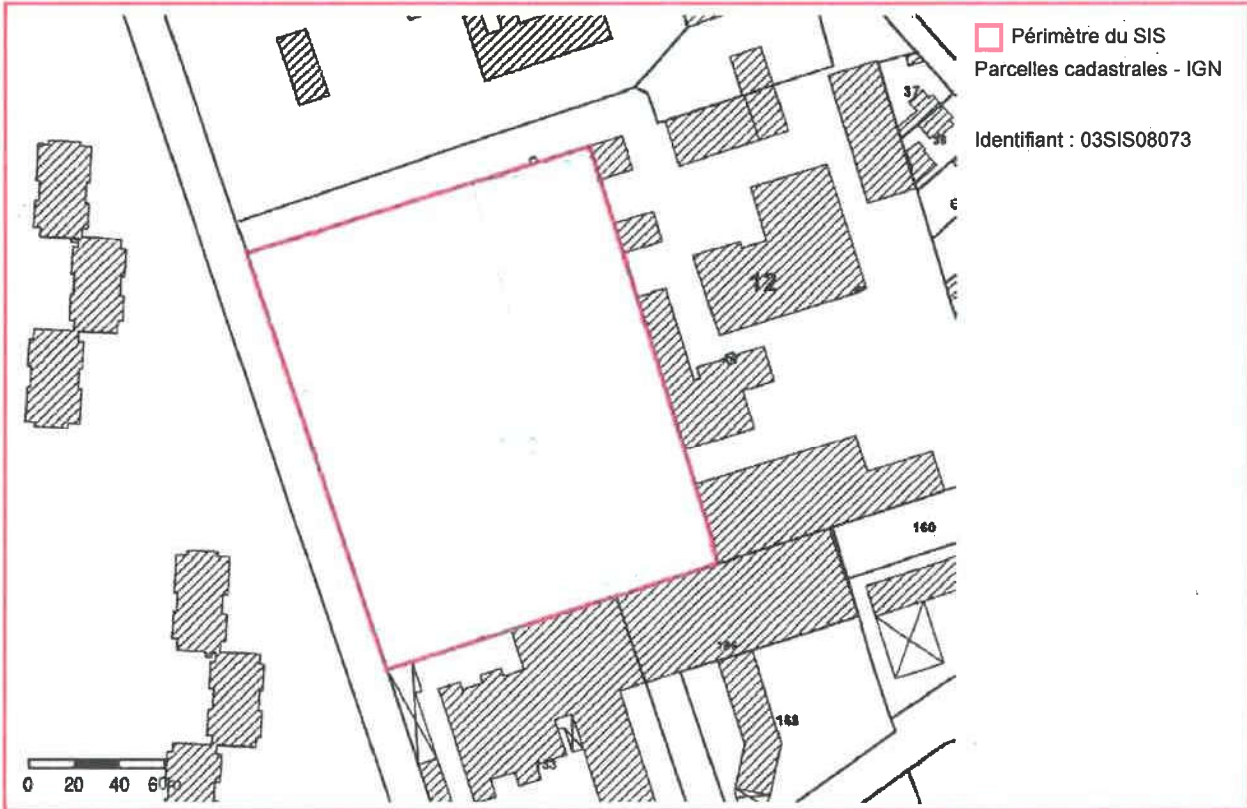
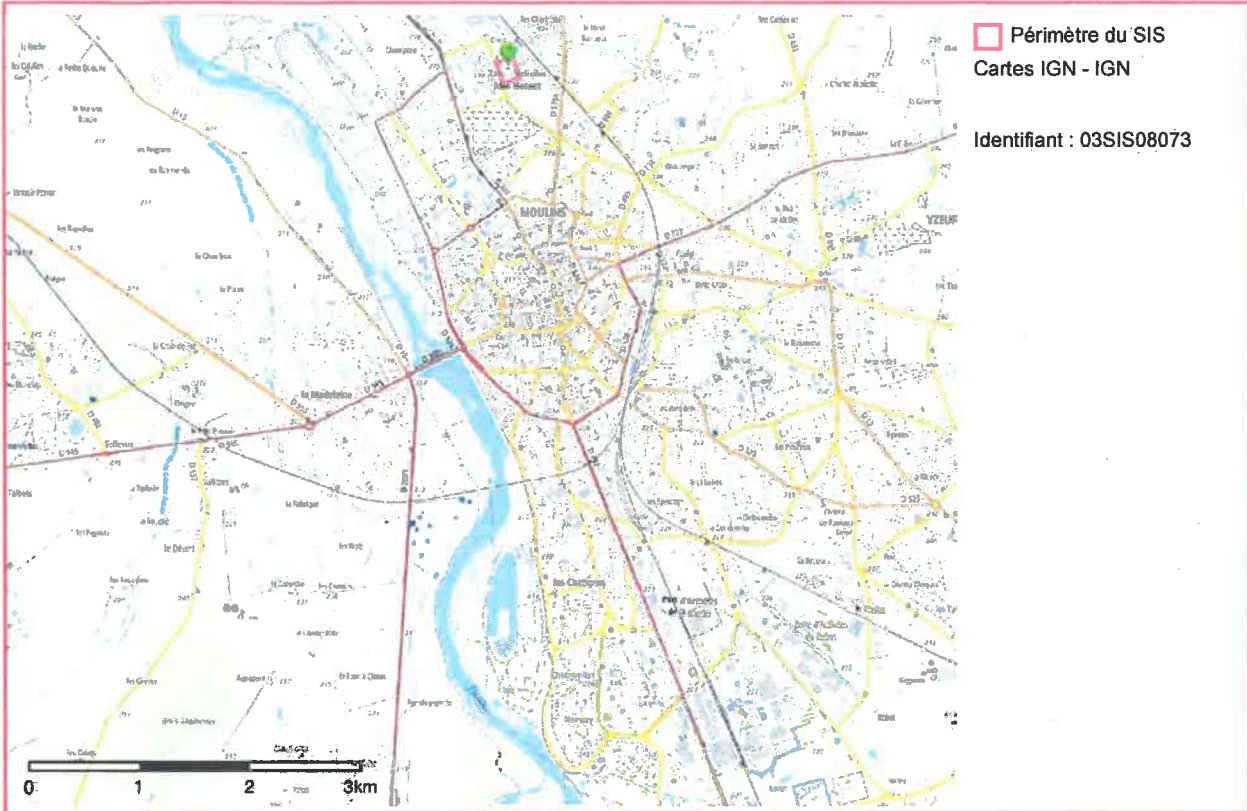
Coordonnées du centroïde	725191.0 , 6608720.0 (Lambert 93)
Superficie totale	15416 m ²
Perimètre total	589 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MOULINS	AD	111	22/11/2016
MOULINS	AD	112	22/11/2016

Cartographie





Identification

Identifiant	03SIS08055
Nom usuel	S.A.S PURFER
Adresse	rue des époux CONTOUX
Lieu-dit	
Département	ALLIER - 03
Commune principale	YZEURE - 03321
Caractéristiques du SIS	Activité de récupération et de revente de métaux ferreux et non ferreux par la société Lautard, puis Derichebourg, de 1968 à 2008, soumises au régime de l'autorisation depuis 1984. Réprise du site par Purfer en 2008 et cessation d'activité le 23/02/2010. Les déchets présents sur le site ont été évacués, une étude de sol et une étude hydrogéologique ont été effectuées. Un procès verbal de fin de travaux a été établi par l'inspection des installations classées le 08/01/2013. Une pollution résiduelle est présente dans les sols. Les analyses effectuées en octobre 2013 montrent la présence des HAP, du plomb et du nickel dans les eaux souterraines.

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	03.0042	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=03.0042

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	726244.0 , 6605273.0 (Lambert 93)
Superficie totale	35643 m ²
Perimètre total	1741 m

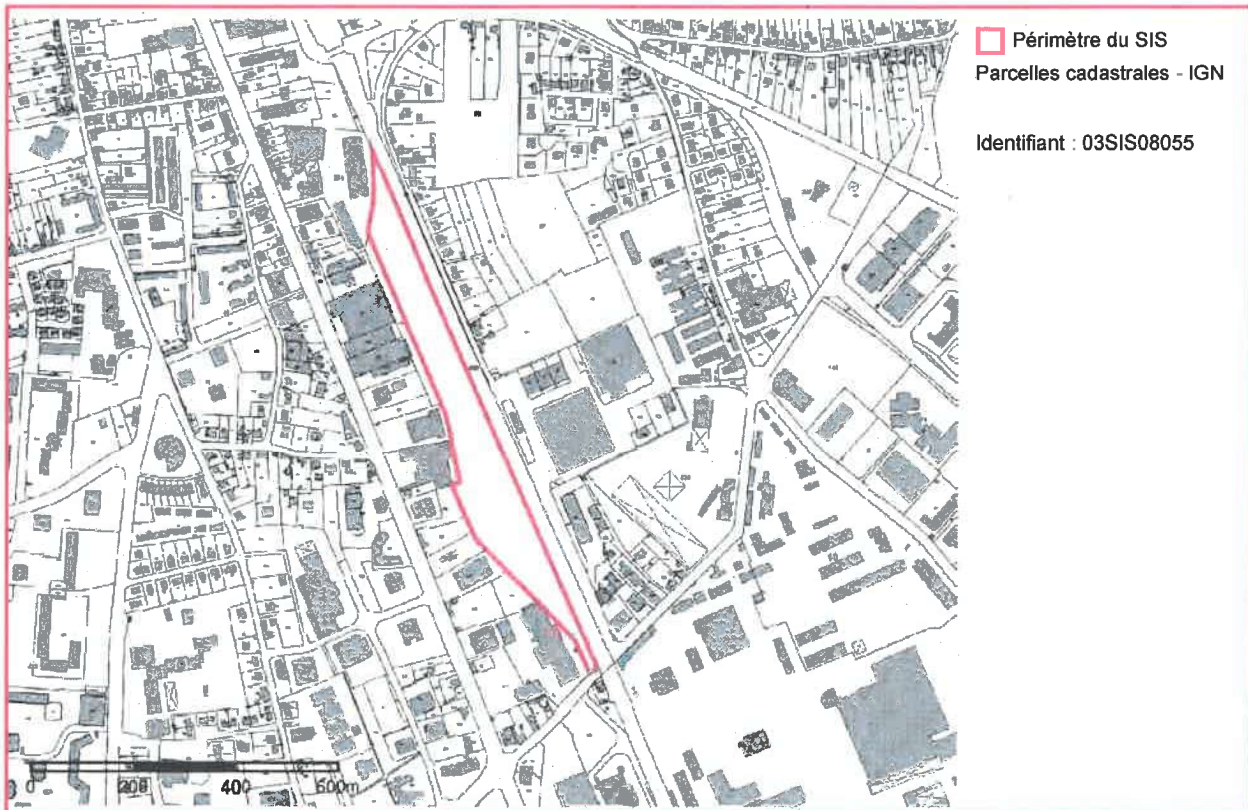
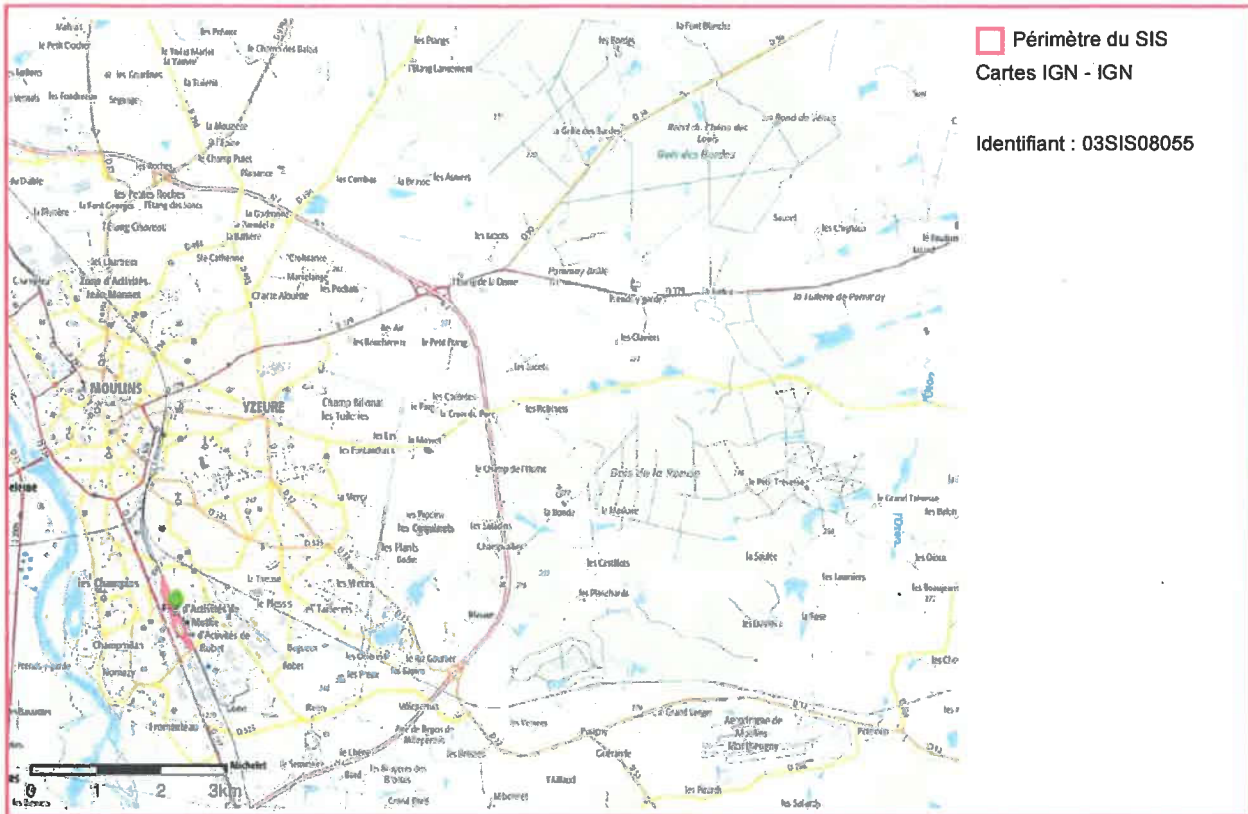
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
YZEURE	BP	327	25/09/2018
YZEURE	BP	328	25/09/2018
YZEURE	BP	158	25/09/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	03SIS08145
Nom usuel	DST (Décapage Sablage Toulonnais)
Adresse	8 rue des Cheminots
Lieu-dit	
Département	ALLIER - 03
Commune principale	YZEURE - 03321
Caractéristiques du SIS	<p>L'entreprise Décapage Sablage Toulonnais (DST) a exercé une activité de sablage et décapage (traitement chimique par bains alcalins ou acides). Cette activité a été administrativement déclarée au 1 rue Jacques Coeur mais a eu lieu au 8 rue des Cheminots. Elle bénéficie de deux récépissés de déclaration en date du 3 février 1997, puis du 21 avril 2008. L'entreprise est placée en liquidation judiciaire le 24 janvier 2008 et cette liquidation prend fin le 31 janvier 2012.</p> <p>Le 2 avril 2008 une campagne de sondages, prélèvements et analyses de sol est réalisée. Les 8 sondages mettent en évidence une contamination au plomb, zinc, BTEX, hydrocarbures totaux, HAP, hydrocarbures aromatiques monocycliques et des composés organochlorés volatils. En mars 2010, une campagne complémentaire de sondages prélèvements et analyses de sols est réalisée. 6 sondages sont effectués, et 3 piézomètres implantés. Aucun échantillon d'eau n'a pu être prélevé en raison de l'absence d'eau en quantité suffisante dans les piézomètres. Des traces de contamination aux hydrocarbures sont mises en évidence en deux points jusqu'à 3m de profondeur, et des BTEX et PCB sont présents en surface au droit d'un échantillon. Ces points sont situés aux abords de l'ancienne cuve de récupération de boues.</p> <p>La ressource en eau et le milieu humain à l'extérieur du site présentent un caractère vulnérable et sensible vis-à-vis d'une éventuelle pollution.</p> <p>Aucune information sur l'évacuation des déchets du site ou la mise en place d'un plan de gestion de la pollution n'est parvenue à l'administration.</p>

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	03.0052	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=03.0052

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 726814.0 , 6605512.0 (Lambert 93)

Superficie totale 2351 m²

Perimètre total 260 m

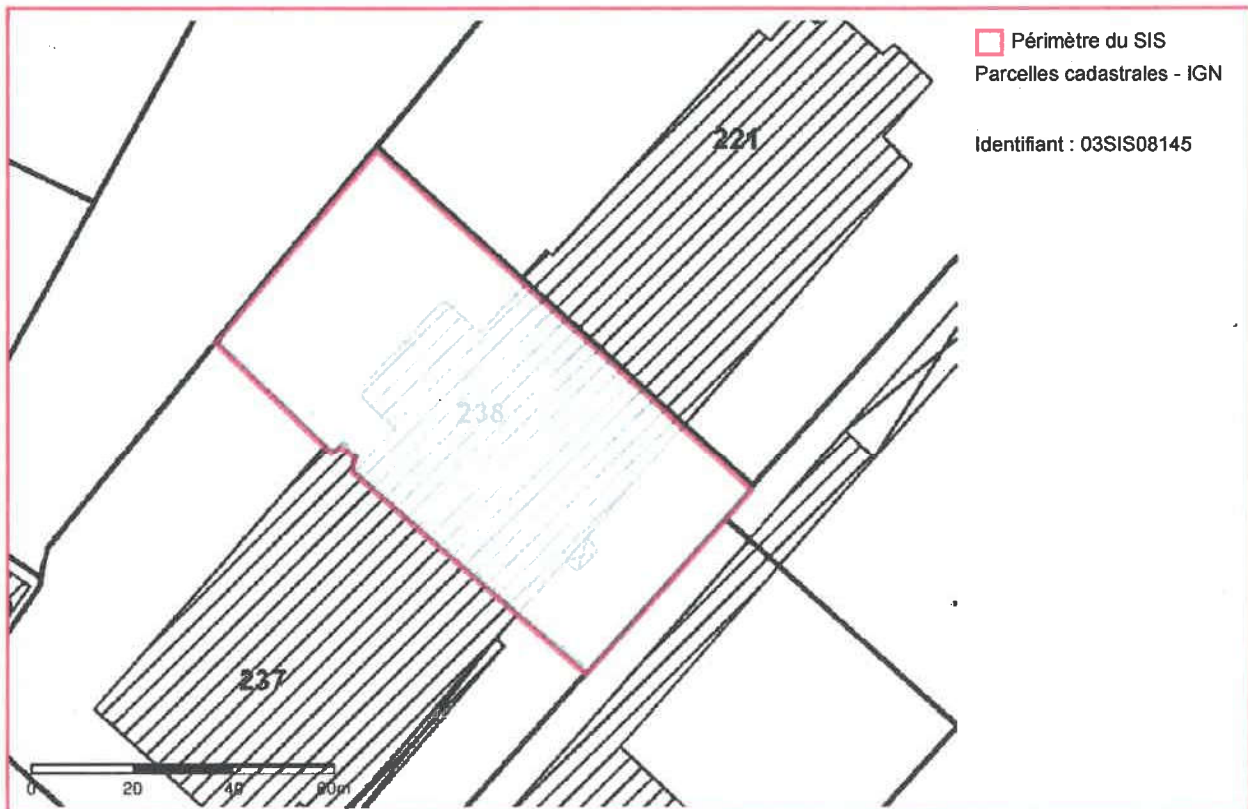
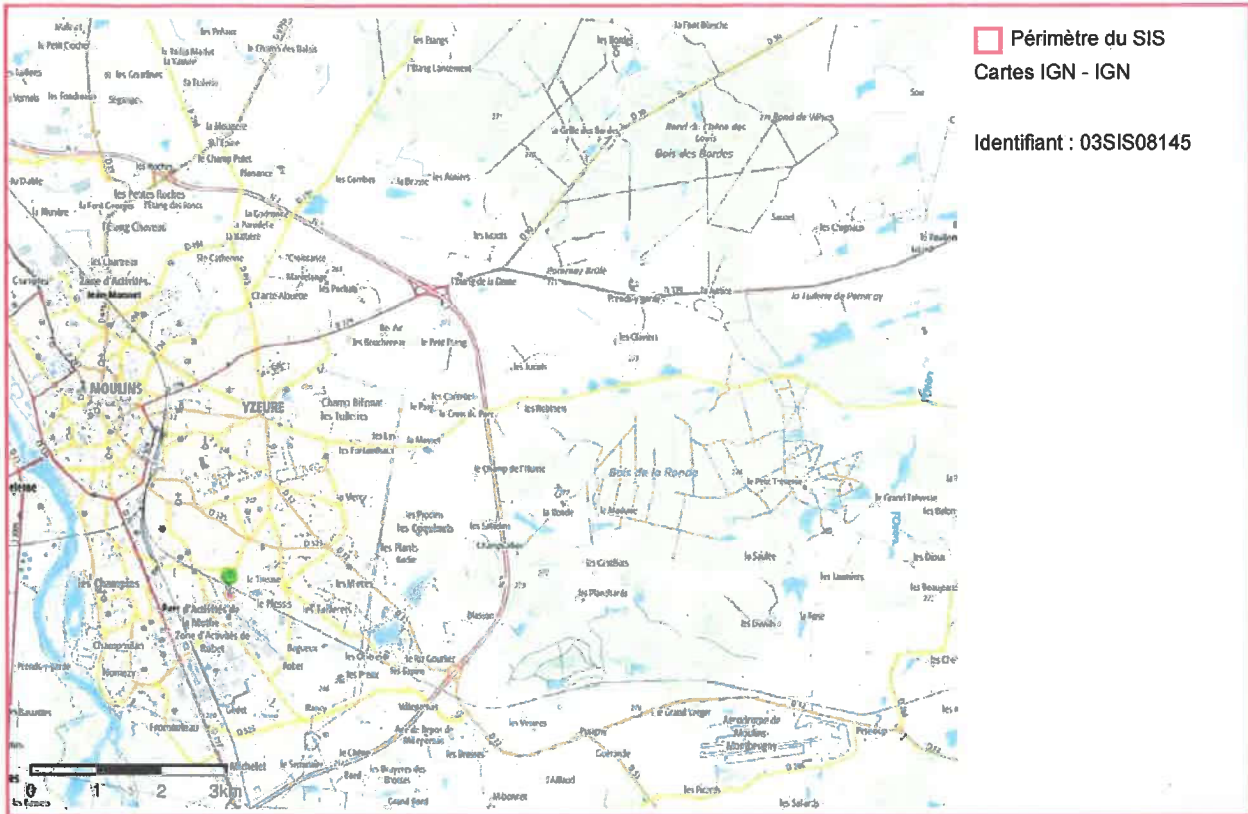
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
YZEURE	BN	238	23/10/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	03SIS08113
Nom usuel	Ancien dépôt d'hydrocarbures ELF
Adresse	Rue de l'arsenal . Zone Industrielle
Lieu-dit	
Département	ALLIER - 03
Commune principale	YZEURE - 03321
Caractéristiques du SIS	<p>Le site a accueilli un dépôt d'hydrocarbures d'une capacité de 13000 m3 composé de stockages aériens.</p> <p>La présence d'hydrocarbures dans les sols et la nappe a été mise en évidence.</p> <p>Des travaux de dépollution ont été réalisés et des restrictions d'usage conventionnelles au profit de l'état ont été signées.</p>
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	03.0019	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=03.0019

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

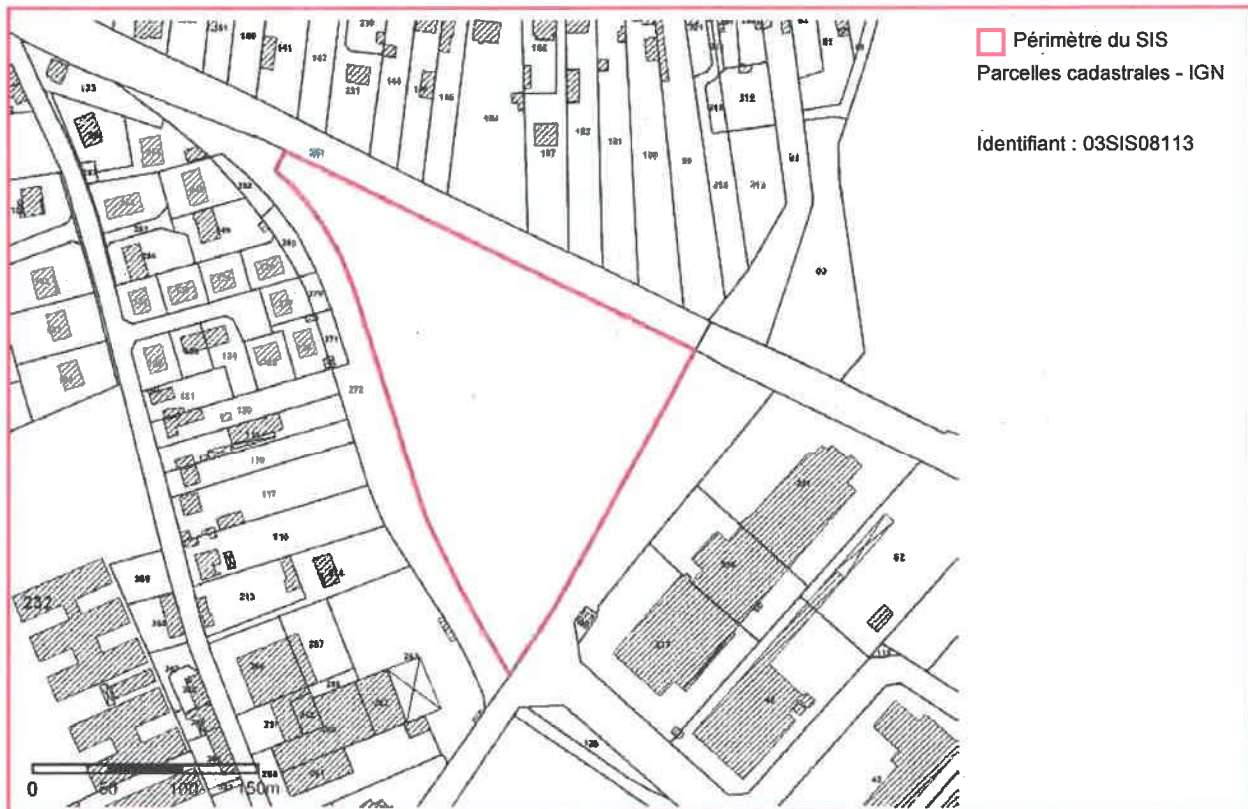
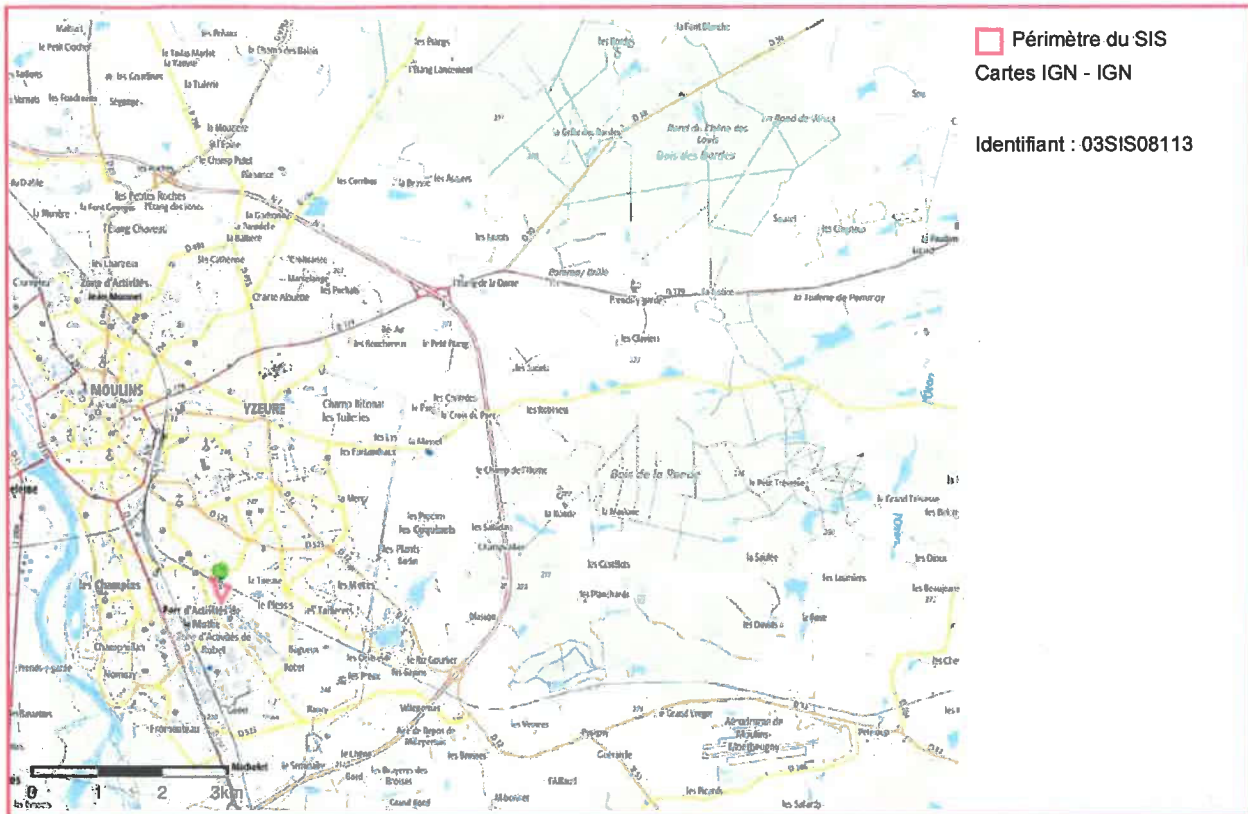
Coordonnées du centroïde	726708.0 , 6605588.0 (Lambert 93)
Superficie totale	18603 m ²
Perimètre total	778 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
YZEURE	BO	246	22/11/2016
YZEURE	BO	247	22/11/2016

Cartographie





Identification

Identifiant	03SIS08054
Nom usuel	Ancien supermarché CHAMPION- station service
Adresse	Rond point de la Liberté
Lieu-dit	
Département	ALLIER - 03
Commune principale	YZEURE - 03321
Caractéristiques du SIS	<p>Station-service en activité entre 1983 et 2006, attenante à un supermarché. Pollution des sols et de la nappe par des hydrocarbures mise en évidence. L'exploitant a fait excaver les sols pollués à la cessation d'activité et mis en place une surveillance de la nappe via un réseau de piézomètres.</p> <p>Pollution résiduelle de la nappe au droit du site après les travaux de dépollution par des hydrocarbures et BTEX. Impact hors site faible. L'exploitant a réalisé un écrémage régulier des surnageants dans les piézomètres à partir de novembre 2013. Diminution constatée des hauteurs de surnageants entre 2013 et 2014</p> <p>Les bâtiments du supermarché attenants à la station service ont été rachetés par la municipalité d'Yzeure et réutilisés pour des activités culturelles et sportives</p>

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	03.0039	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=03.0039

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	727779.0 , 6605965.0 (Lambert 93)
Superficie totale	12708 m ²
Perimètre total	573 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
YZEURE	BL	698	04/05/2015

Documents

Cartographie

